

N° 2025/42

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE CARRY-LE-ROUET**

ACTE COMMUNICABLE

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 octobre 2025, à 16 h 00,
Le Conseil d'Administration du CCAS
Dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
En lieu ordinaire de ses séances,
Sous la présidence de Monsieur René-Francis CARPENTIER, Président du CCAS,
Conformément aux dispositions de l'article R.123-18 du Code de l'Action Sociale
et des Familles

Date de la convocation : le 2 octobre 2025

Nombre de membres	Les membres présents en séance :
En exercice : 13	M. CARPENTIER - M. BARNAKIAN – Mme GUARINO
Présent(s) : 10	Mme GUIONNET - Mme JULIEN - M. LIVON –
Pouvoir(s) : 00	Mme BELGACEM - Mme BISSON GUENOUN –
Absent(s) : 03	Mme DAUBOL - M. SEGUIN
Délibération comportant	Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir :
3 pages	Le ou les membre(s) excusé(s) sans pouvoir :
	M. POTAU – Mme TRIGNAN
	Le ou les membre(s) absent(s) :
	M. MARZA

Secrétaires de Séance :

Mme Armelle DAUBOL, membre du conseil d'administration du CCAS
Mme Patricia GOMEZ, Directrice CCAS

.../...

OBJET : ORGANISATION ET PARTICIPATION FINANCIERE DU CCAS DE CARRY-LE-ROUET AU FORUM EMPLOI « CADRES » EXERCICE 2025

RAPPORTEUR : M. René-Francis CARPENTIER, Président du CCAS

Monsieur René-Francis CARPENTIER, Président du CCAS, expose,

Le CCAS de Carry-le-Rouet organise un Forum Emploi « Cadres » en partenariat avec France Travail de Martigues, ainsi que les services municipaux de la ville de Carry-le-Rouet. Ce forum est prévu le 25 novembre 2025 dans la salle du Grand Bleu à Carry-le-Rouet.

Le CCAS a la possibilité d'offrir un café accueil aux partenaires (entreprises, centres de formation, structures d'insertion...) et demandeurs d'emploi présents lors de cette manifestation.

Le budget global prévisionnel pour le café accueil organisé par le CCAS serait de l'ordre de 30 €. Ce montant prévisionnel peut être variable à la baisse ou à la hausse en fonction du nombre de participants à cette manifestation.

Afin d'offrir à notre Centre Communal d'Action Sociale les meilleures conditions d'exercice de ses tâches de gestion, et notamment toute la souplesse et la rapidité qui lui sont nécessaires, il est proposé au conseil d'administration de donner une délégation de pouvoirs au Président du CCAS à procéder aux commandes nécessaires pour la réalisation du café accueil offert lors du forum ainsi qu'à la mise en paiement de ces dépenses.

Les dépenses s'inscriraient au budget du CCAS chapitre 011 – Exercice 2025

Où l'exposé de Monsieur René-Francis CARPENTIER, Président du CCAS, et après concertation, le Conseil d'Administration du CCAS après en avoir délibéré,

DECIDE :

ADOPTÉ : À L'UNANIMITÉ

- **APPROUVE** l'organisation par le CCAS de Carry-le-Rouet du forum emploi « Cadres » en partenariat avec France Travail de Martigues, fixé le 25 novembre 2025 à Carry-le-Rouet

- 10 voix « POUR »
- 00 voix « CONTRE »
- 00 « Abstention

ADOPTÉ : À L'UNANIMITÉ

- **APPROUVE** la prise en charge du café accueil dont le montant prévisionnel de 30 € est variable à la baisse comme à la hausse en fonction du nombre de participants

- 10 voix « POUR »
- 00 voix « CONTRE »
- 00 « Abstention

.../...

ADOPTÉ : À L'UNANIMITÉ

- **DONNE** une délégation de pouvoirs au Président du CCAS à procéder aux commandes nécessaires ainsi qu'à la mise en paiement de ces dépenses.

- 10 voix « POUR »
- 00 voix « CONTRE »
- 00 « Abstention

ADOPTÉ : À L'UNANIMITÉ

- **APPROUVE** que ces dépenses s'inscrivent au budget du CCAS chapitre 011 – exercice 2025

- 10 voix « POUR »
- 00 voix « CONTRE »
- 00 « Abstention

Le Président du CCAS est chargé de l'exécution de la présente délibération.

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
Le Tribunal Administratif peut être saisi par application informatique « Télérécourse citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr. »

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
Pour extrait certifié conforme au Registre.

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Sous-Préfecture
d'Istres

Le : 28 OCT. 2025
Et publication ou notification
Le : 29 OCT. 2025



POUR EXTRAIT CONFORME

FAIT A CARRY-LE-ROUET, le 15 octobre 2025

Le Président du C.C.A.S.
René Francis CARPENTIER
Maire de Carry-le-Rouet